



Par et pour  
les collectivités

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE • 9 JUIN 2016

### LES EMISSIONS OBLIGATAIRES DE L'AFL SONT ELIGIBLES AU PSPP (PUBLIC SECTOR PURCHASE PROGRAMME)

**Les émissions obligataires de l'Agence France Locale, la banque des collectivités, sont éligibles depuis le 2 juin 2016 au programme d'achat d'instruments de dette de la Banque Centrale Européenne, le PSPP.**

Le programme d'achat d'instruments de dette de la Banque Centrale Européenne est un des outils de la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne qui vise à l'acquisition par cette dernière d'instruments de dette de marché émis par des gouvernements centraux, des agences publiques et des institutions supranationales ([plus d'informations sur le site de la BCE](#)).

*« En obtenant l'éligibilité à ce programme pour ses émissions obligataires, l'Agence France Locale confirme son statut d'institution financière du secteur public, a déclaré Thiébaud Julin, Directeur financier de l'Agence France Locale. Cela conforte notre ancrage dans le monde des institutions financières dont les objectifs sont liés à des politiques publiques et nous donne accès à une base d'investisseurs étendue pour laquelle l'éligibilité au PSPP constitue un critère de très grande qualité de crédit. »*

L'Agence France Locale a émis 500 millions d'euros en mai dernier et compte aujourd'hui 147 collectivités actionnaires.

### À PROPOS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE

- L'Agence France Locale est un nouveau modèle de banque créé en 2013 par et pour les collectivités pour simplifier l'emprunt. Réponse alternative à la question du financement des collectivités, l'Agence France Locale est un établissement de crédit qui œuvre pour une mission unique : financer l'investissement des collectivités membres, quelle que soit leur taille ou leur type.
- Elle est détenue par l'Agence France Locale - Société Territoriale, elle-même propriété exclusive des collectivités actionnaires. Les deux sociétés constituent le Groupe Agence France Locale. L'AFL-ST a en charge le pilotage et la gestion stratégique du Groupe.
- La mutualisation des besoins de financement de ses membres et leur qualité de crédit permet à l'AFL de lever des fonds sur les marchés financiers à des conditions attractives, qu'elle redistribue aux collectivités membres sous forme de prêts bancaires classiques.
- Plus d'information sur [www.agence-france-locale.fr](http://www.agence-france-locale.fr)